



# FORMATION AIPR

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX  
NIVEAU ENCADRANT-CONCEPTEUR

---

**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre  
de la catégorie **action de formation**



**FORMATION**

**Public concerné :**

- Encadrant-salarié intervenant en préparation administrative et technique des travaux. Au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être titulaire d'une AIPR "encadrant".
- Concepteur Salarié intervenant en préparation ou en suivi des projets de travaux. Au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de la société intervenant pour son compte doit être titulaire d'une AIPR "concepteur".

**Durée de la formation :** 1 jour**Objectif de la formation :**

- Identifier les risques
- Organiser la prévention lors d'interventions à proximité de réseaux
- Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique
- Identifier les réseaux et branchements
- Obtenir sa certification AIPR encadrant-concepteur

**Déroulement de la formation :**

- Apports théoriques : Powerpoint et vidéos
- Livret formation
- Moyen informatique

**Contenu de la formation :**

- Rôle, mission, responsabilités et obligations de l'opérateur
- Savoir identifier les principaux types de réseaux
- Mesurer les risques liés aux réseaux
- La réglementation
- Les EPI et EPC
- Les marquages-piquetages
- Les moyens de repérage
- Les indicateurs
- Connaître les intervenants des réseaux et leurs rôles
- L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Les travaux à proximité des réseaux
- Les travaux sans tranchée
- Les travaux urgents
- Règle des « 4A »
- Savoir identifier les situations dangereuses
- Que faire en cas d'accident ?

 **Modalité d'évaluation des acquis :**

Test QCM sur ordinateurs ou tablettes connectés sur le site officiel du Ministère chargé de l'Ecologie. Le QCM est composé de 30 questions.

La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants :

- Réponse bonne : + 2 points
- Réponse "je ne sais pas" : 0 point
- Réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point
- Réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points

> Les questions prioritaires sont signalées dans la liste complète téléchargeable; elles ne le sont pas le jour de l'examen.

> Score minimal pour réussir à l'examen "opérateur" : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points).

 **Fin de formation :** délivrance de l'AIPR opérateur si le test est réussi

**Qualiopi**  
processus certifié 

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre  
de la catégorie **action de formation**

---

Pi FORMATION - 10 bis Avenue des F.T.P.F, 38130 ECHIROLLES  
Siret 849 692 397 00037 • APE 8559A

Contactez Henry KADDOUR

✉ [henry@pi-formation.com](mailto:henry@pi-formation.com) ☎ 06 14 02 39 90